



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 210 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (harcèlement dans le lieu de travail)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Harassment in the Workplace)*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, M^{me} la ministre ALLAN, M. LAMOUREUX, M^{me} BRICK, M. GOERTZEN et M^{me} KORZENIOWSKI interviennent. M. CULLEN exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. ALTEMEYER présente la proposition suivante :

Proposition n^o 12 : *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers*

Attendu :

que la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* a été promulguée en février 2002 et qu'elle a connu un grand succès jusqu'à maintenant;

que la *Loi* vise les propriétés qui nuisent à la sécurité du voisinage en raison de leur usage fréquent à des fins déterminées, notamment la prostitution et les activités liées à la prostitution, la possession, la vente ou la consommation de drogues, la vente de boissons alcoolisées sans licence, l'utilisation ou la vente de substances intoxicantes ainsi que la possession, l'utilisation ou la vente de substances enivrantes non potables;

qu'elle constitue un nouvel outil permettant aux Manitobains de lutter contre le crime organisé en prévoyant la tenue d'enquêtes effectuées par une équipe expérimentée et portant sur des plaintes formulées par des citoyens inquiets;

qu'elle autorise les citoyens respectueux des lois à jouer, de façon efficace et sécuritaire, un rôle actif dans le bien-être de leur collectivité;

qu'elle crée un précédent national en ce qui concerne les mesures visant à rétablir la sécurité dans les quartiers;

qu'elle rend les propriétaires fonciers responsables d'empêcher ces activités sur leurs propriétés;

que pratiquement tous les locateurs ont collaboré avec les enquêteurs dans les dossiers réglés jusqu'à maintenant;

que 167 plaintes ont donné lieu à l'arrêt des activités criminelles sur 121 propriétés;

qu'une inspection a révélé l'existence d'une entreprise de culture de marijuana évaluée à 1 400 000 \$ dans une maison fortifiée;

que ces activités illégales permettent au crime organisé de survivre;

que des enquêtes criminelles ont menées à des accusations;

que la section des enquêtes de la Sécurité publique, qui assure l'application de la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* et de la *Loi sur les bâtiments fortifiés*, a reçu le Prix d'excellence du service au Manitoba pour l'innovation en 2005;

que le gouvernement du Manitoba a récemment annoncé une deuxième augmentation du nombre d'employés à la section des enquêtes de la Sécurité publique et qu'il a maintenant trois équipes complètes d'enquêteurs,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à examiner la possibilité de continuer à mettre en œuvre des solutions innovatrices telles que la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* en vue d'assurer la sécurité des collectivités manitobaines.

Il s'élève un débat.

MM. ALTEMEYER, GOERTZEN, SWAN, DERKACH, MARTINDALE et FAURSCHOU interviennent. M. DYCK exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAMOUREUX propose la première lecture du projet de loi 215 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (enfants mis en danger par la drogue)/The Child and Family Services Amendment Act (Drug-Endangered Children)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Minnedosa) et d'utiliser la technologie afin de les garder là où ils sont. (K. A. Parenteau, B. Nylen, K. Burton et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Minnedosa) et d'utiliser la technologie afin de les garder là où ils sont. (C. Bradco, W. Steinhilber, G. Marchischuk et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de tenir une enquête publique afin d'examiner tous les aspects de la délivrance des services de protection de l'enfance au Manitoba. (J. Roy, G. Dayton, B. Preusentanz et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial annule immédiatement ses plans visant à appuyer la construction, près des zones résidentielles urbaines, de l'usine de transformation et d'équarrissage du porc OlyWest. (D. Guspodarchuk, K. Ouchas, M. Abraham et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à coopérer afin que les Manitobains apprennent pourquoi le gouvernement n'a pas agi malgré ce qu'il savait et à envisager de tenir une enquête publique sur le fiasco du Fonds Crocus. (L. Kirton, H. Braun, J. Erickson et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. GOERTZEN, M^{me} BRICK ainsi que MM. MAGUIRE, AGLUGUB et LAMOUREUX font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *premier ministre* DOER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 22 — *Loi sur la réforme électorale/The Elections Reform Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à MM. DYCK et GOERTZEN pour la reprise du débat.

MM. MCFADYEN et ROCAN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* ASHTON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. GOERTZEN, DERKACH, CULLEN, PENNER, LAMOUREUX et FAURSCHOU interviennent M. MAGUIRE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. DYCK.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la présélection des candidats pour les nominations effectuées par le gouvernement sera examinée mardi prochain.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickey